

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2016

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Mme Lavallard O et Leber N.
Mrs Dovergne A., Mazurier T., Senée F., et Duponchelle E.

Absent excusé : M. Damay D.

Secrétaire de séance : Mme HANOSSET Maryline.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2016

I. CHEMIN DE CAYEUX

Lecture est faite des attendus du Tribunal Administratif qui condamne St Louis Sucre à payer 21 800 € + TVA pour des travaux de réfection, 1 500 € pour frais et 12 383.60 € pour les frais d'expertise.

Le Conseil Municipal décide de s'en tenir là et de ne pas faire appel.

II. DEVIS

Les devis proposés pour l'engazonnement de la place sont trop élevés, les travaux seront assurés par des bénévoles.

III. SITE INTERNET ET TELEPHONE

E. DUPONCHELLE fait le point sur le site et va rencontrer le fournisseur Orange pour renégocier le contrat.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise que la ville de Ham a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Ham.

Délibération n° 01 - 02032016 - 80237

- Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'ADEME et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Énergie comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80),

- Décide de transférer à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 02- 02032016 - 80237

- La Commission des Impôts se réunira le 26 mars à 9h.
- Une réunion sera organisée avec la Sté de Chasse et M. De Thézy pour l'occupation du marais.
- Des mesures seront prises pour faire un parking devant le cimetière.
- Le Conseil attend le devis de l'école pour le paiement du voyage des élèves à l'Assemblée Nationale.
- Une course équestre ou TREC est organisée le 03 avril

La séance est close à 22 heures et comporte 2 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

F.Senée

T. Mazurier

O Lavallard

E.Duponchelle